

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Vendredi 09 Juin 2026

Délibération N°2026-66

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CÉSAR) et de la Conférence Régionale de Gouvernance de la Politique de Réduction de l'Artificialisation des Sols (Conférence régionale ZAN)

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 03 juin 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EDOM, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

VOTE	Pour	25	Nombre de Conseillers en exercice : 29			
A La majorité	Contre	02	PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
	Abstentions	01	27	01	01	
	Votants	28	Nombre de conseillers votants : 28			
M. EDOM Jean-Luc	Maire		X			
M. ADONAI Achille	1 ^{er} adjoint		X			
Mme JANGAL Carine	2 ^{ème} adjoint		X			
M. BROCHANT Patrick	3 ^{ème} adjoint		X			
Mme SOUSSEING Lucie	4 ^{ème} adjoint		X			
M. PETRIS Patrick	5 ^{ème} adjoint		X			
Mme JOURSON Johana	6 ^{ème} adjoint		X			
M. CAINDE Ignace	7 ^{ème} adjoint		X			
Mme BODESSON Dominique	8 ^{ème} adjoint		X			
M. SAHAÏ Antoine	Conseiller Municipal		X			
M. TEGAR Daniel	Conseiller Municipal		X			
Mme GALETTE Esther	Conseiller Municipal		X			
M. PETRIS Daniel	Conseiller Municipal		X			
M. TOTO Jean-Noël	Conseiller Municipal		X			
Mme BERCHEL Annie	Conseiller Municipal		X			
Mme CITRONNELLE Sandra	Conseiller Municipal		X			
M. OUSSELIN Bertrand	Conseiller Municipal		X			
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	Conseiller Municipal		X			
Mme PIERRE Hortense	Conseiller Municipal		X			
Mme TULIPPE Linda	Conseiller Municipal		X			
M. FRANCIS Frédéric	Conseiller Municipal		X			
Mme TANCRÉ Kelly	Conseiller Municipal		X			
Mme MELANE Tiphany	Conseiller Municipal		X			
M. POUMAROUX Lunel	Conseiller Municipal		X			
M. LOUISY Ferdy	Conseiller Municipal			Cynthia CHAPOULIE		
M. EMMANUEL Félix	Conseiller Municipal		X			
Mme LAROCHELLE Marielle	Conseiller Municipal		X			
Mme CHAPOULIE Cynthia	Conseiller Municipal		X			
M. TOTO Meddy	Conseiller Municipal				X	

Le quorum étant atteint, vingt-sept (27) Conseillers Municipaux étant présents, un représenté (01) et un (01) absent, le Président déclare la séance ouverte et met les points en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur Daniel TEGAR est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Date de la convocation 03 juin 2026

Acte rendu exécutoire

Le 17 JUIN 2026
après transmission électronique en Préfecture

Acte certifié exécutoire 17 JUIN 2026

Et mise en ligne sur le site de la commune
Le 17 JUIN 2026

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20260617-8-DE

Réception par le Préfet : 17-06-2026

Publication le : 17-06-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu les articles L.4433-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au Schéma d'Aménagement Régional ;

Vu l'article R.4433-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1111-9-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ;

Vu le courrier du Président du Conseil régional de la Guadeloupe en date du 6 mai 2026 sollicitant la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) et de la Conférence Régionale de Gouvernance de la Politique de Réduction de l'Artificialisation des Sols ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de ces instances de concertation et de gouvernance en matière d'aménagement du territoire, de planification urbaine et de sobriété foncière.

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (MME LAROCHELLE) ET 02 CONTRE (M. LOUISY – MME CHAPOULIE)**

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER pour représenter la commune au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) :

- M. Achille ADONAÏ, représentant titulaire ;
- M. Patrick PÉTRIS, représentant suppléant.

ARTICLE 2 : DE DÉSIGNER pour représenter la commune au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance de la Politique de Réduction de l'Artificialisation des Sols (Conférence régionale ZAN) :

- M. Ignace CAÏNDÉ, représentant titulaire ;
- M. Daniel PÉTRIS, représentant suppléant.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au Conseil régional de la Guadeloupe.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20260617-8-DE

Jean-Luc EDOM

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-06-2026

Publication le : 17-06-2026

Daniel TEGAR

Délibération n°2026-66 Désignation CESAR et ZAN